



APPAREILS DE CLIMATISATION (CLIMATISEUR PORTABLE)

Publication originale: février 2016

RAPPELS IMPORTANTS

LCO peut autoriser de légères modifications pour l'installation d'un climatiseur.

Vous êtes responsable de tout dommage qui pourrait être causé aux personnes ou à la propriété en raison d'une modification, de son installation ou de son retrait.

Pour que LCO approuve l'installation d'un climatiseur, vous devez respecter les conditions suivantes en tout temps.

AVANT D'APPORTER DES MODIFICATIONS



Vous devez avoir une autorisation écrite de LCO

Pour obtenir cette autorisation, vous devez :

- Contracter une assurance responsabilité civile et veiller à son maintien
- Vous engager à remettre le logement de LCO comme il était au départ si LCO vous le demande et quand vous allez déménager
- Vous engager à assumer tous les coûts des modifications, installations, réparations, et dommages à toute personne et à la propriété

RÈGLES À RESPECTER CONCERNANT UNE INSTALLATION ET (OU) UNE MODIFICATION



Si LCO approuve l'installation d'un climatiseur de fenêtre dans l'immeuble:

- Seulement si l'unité est installée dans une fenêtre au-dessus d'un balcon. S'il n'y a pas de balcon, il faudra installer un climatiseur portatif.
- Doit être enlevé au plus tard le 15 octobre chaque année

Pour tout climatiseur dans les immeubles de LCO:

- Choisir un unité à auto-évaporation (anti-goutte)
- Ne pas dépasser la capacité électrique du logement
- Installez dans la position inférieure des fenêtres coulissantes verticales.
- Ne pas laisser le climatiseur reposer, s'asseoir ou être soutenu par le cadre de la fenêtre.
- Un seul climatiseur pour un studio ou un logement d'une chambre à coucher, deux climatiseurs maximum pour tous les autres logements.
- Suivre les instructions du fabricant
- Installez un climatiseur qui consomme 12 ampères ou moins.
- Branchez le climatiseur directement dans la prise électrique ou utilisez une rallonge de qualité (calibre 12, 6 pieds/2 mètres).
- Ne pas tenter une installation permanente
- Ne pas modifier ou percer de trous dans la fenêtre, le cadre de la fenêtre ou le bâtiment (ne doit pas invalider la garantie du fabricant de la fenêtre).
- Scellez l'ouverture de la fenêtre
- Utilisez les inserts de fenêtre fournis avec le climatiseur, ou utilisez du contreplaqué de ¼ de pouce peint en blanc.
- Ne pas installer dans une fenêtre sur une porte
- Une fois la première installation terminée, il faut faire appel à LCO pour une inspection.
- Quand l'installation est terminée, communiquer avec LCO pour une inspection finale.

FIN DE LOCATION



- Les climatiseurs doivent être enlevés et les fenêtres originales doivent être remplacées.
- La fenêtre, le cadre de la fenêtre et les murs doivent être remis dans leur état original aux frais du locataire.

Pour plus de renseignements, consultez votre contrat de location ou adressez-vous à votre gestionnaire d'immeuble.

Departement: Services aux locataires